

LE MÛRIER INC.
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2024

LE MÛRIER INC.
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 20
Renseignements complémentaires	21
Revenus et dépenses du fonds accès plein air	Annexe 1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Le Mûrier Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Mûrier Inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Sylvestre, Roy & Associés Inc.

SYLVESTRE, ROY & ASSOCIÉS INC. ¹

Terrebonne, le 10 juin 2024

¹ Par Luc Villeneuve, CPA auditeur



LE MÛRIER INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(audité)

	Affecté et non affecté	Investi en immobilisations corporelles	2024	2023
PRODUITS				
SUBVENTIONS				
Institut universitaire en santé mentale de Montréal	2 254 651	-	2 254 651	2 135 085
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de- Montréal - P.S.O.C.	282 670	-	282 670	262 307
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de- Montréal - P.S.O.C. Maison des Papillons	410 525	-	410 525	-
CIUSSS de l'Est-de-l'île-de- Montréal - Coûts COVID	168 993	-	168 993	128 844
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de- Montréal - Politique d'habitation CEMTL	10 000	-	10 000	-
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de- Montréal - Plan régional Niveau de soins alternatifs en santé mentale	52 287	-	52 287	11 319
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de- Montréal - Financement Initiative pour la création rapide de Logements	71 510	-	71 510	23 546
Santé publique	-	-	-	82 650
Fondation du Grand Montréal	15 000	-	15 000	15 000
Emploi Québec	35 762	-	35 762	13 954
Emploi été Canada	9 871	-	9 871	4 598
Clientèles, pensions et loyers	728 015	-	728 015	688 557
Diogène, Suivi Communautaire	-	-	-	46 382
Revenus de Gestion - Accès Plein Air	5 000	-	5 000	55 000
Suivi Communautaire, Le Fil	42 950	-	42 950	-
	4 087 234	-	4 087 234	3 467 242
AUTRES REVENUS				
Dons	6 925	-	6 925	74 357
Intérêts	91 044	-	91 044	45 691
Autres	21 347	-	21 347	26 999
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	10 142	10 142	10 676
	119 316	10 142	129 458	157 723
	4 206 550	10 142	4 216 692	3 624 965

LE MÛRIER INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(audité)

	Affecté et non affecté	Investi en immobilisations corporelles	2024	2023
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	2 418 155	-	2 418 155	2 130 107
Contributions au régime de retraite	49 538	-	49 538	44 072
Assurances	66 208	-	66 208	66 325
Allocations aux stagiaires	10 757	-	10 757	11 169
Électricité et chauffage	86 586	-	86 586	88 515
Entretien et réparations	222 773	-	222 773	249 412
Fournitures de bureau	28 075	-	28 075	38 163
Frais de déplacements	23 979	-	23 979	20 771
Frais de représentation	1 265	-	1 265	1 423
Honoraires professionnels	14 230	-	14 230	15 964
Loyer (Note 12)	190 860	-	190 860	194 556
Publicité et promotion	28 148	-	28 148	21 460
Taxes et permis	57 590	-	57 590	52 921
Télécommunications	26 767	-	26 767	24 405
Colloques et formation	39 921	-	39 921	24 366
Services contractuels	108 045	-	108 045	101 804
Activités sociales	10 553	-	10 553	5 736
Activités comités clientèle	15 800	-	15 800	12 954
Démarche qualité et supervision	6 025	-	6 025	6 793
Alimentation	181 403	-	181 403	158 632
Accessoires	36 766	-	36 766	10 709
Amortissement des immobilisations corporelles	-	102 999	102 999	109 898
Intérêts et frais bancaires	2 001	-	2 001	2 500
Intérêts sur dette à long terme	58 969	-	58 969	53 957
	3 684 414	102 999	3 787 413	3 446 612
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS ACCÈS PLEIN AIR				
	522 136	(92 857)	429 279	178 353
REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS ACCÈS PLEIN AIR (Annexe 1)				
	(45 000)	-	(45 000)	(95 813)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	477 136 \$	(92 857) \$	384 279 \$	82 540 \$

LE MÛRIER INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(audité)

	Affecté (Note 13)	Non Affecté	Investi en immobilisations corporelles	Fonds Accès Plein-air (Note 3)	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	515 221 \$	410 195 \$	1 553 275 \$	389 926 \$	2 868 617 \$	2 786 077 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	522 136	(92 857)	(45 000)	384 279	82 540
Paiement en capital (Note 13)	-	(109 442)	109 442	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(70 942)	70 942	-	-	-
SOLDE À LA FIN	515 221 \$	751 947 \$	1 640 802 \$	344 926 \$	3 252 896 \$	2 868 617 \$

LE MÛRIER INC.
BILAN
AU 31 MARS 2024
(audité)

	Affecté et non affecté	Investi en immobilisations corporelles	2024	2023
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	67 695 \$	6 690 \$	74 385 \$	344 599 \$
Compte Avantage entreprise, taux variable	669	-	669	202 155
Comptes clients et autres créances (Note 4)	258 047	-	258 047	67 723
Taxes à la consommation à recevoir	8 280	2 968	11 248	72 255
À recevoir du Fonds d'immobilisations corporelles	20 176	-	20 176	62 603
Frais payés d'avance	90 964	-	90 964	87 481
Frais de développement	-	6 043 473	6 043 473	2 558 581
	445 831	6 053 131	6 498 962	3 395 397
PLACEMENTS, AU COÛT (Note 5)	2 046 531	-	2 046 531	1 582 944
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	-	2 914 990	2 914 990	2 947 047
	2 492 362 \$	8 968 121 \$	11 460 483 \$	7 925 388 \$

LE MÛRIER INC.
BILAN
AU 31 MARS 2024
(audité)

	Affecté et non affecté	Investi en immobilisations corporelles	2024	2023
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Fourisseurs et charges à payer (Note 8)	279 306 \$	476 313 \$	755 619 \$	456 825 \$
Produits reportés	41 631	-	41 631	44 563
Dû au Fonds non affecté	-	20 176	20 176	62 603
Apports reportés (Note 9)	559 331	853 814	1 413 145	952 708
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	-	115 350	115 350	110 925
	880 268	1 465 653	2 345 921	1 627 624
DETTE À LONG TERME (Note 10)	-	5 668 972	5 668 972	3 226 311
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 11)	-	192 694	192 694	202 836
	880 268	7 327 319	8 207 587	5 056 771
ACTIF NET				
AFFECTÉ (Note 13)	515 221	-	515 221	515 221
NON AFFECTÉ	751 947	-	751 947	410 195
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	1 640 802	1 640 802	1 553 275
FONDS ACCÈS PLEIN-AIR (Note 3)	344 926	-	344 926	389 926
	1 612 094	1 640 802	3 252 896	2 868 617
	2 492 362 \$	8 968 121 \$	11 460 483 \$	7 925 388 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

LE MÛRIER INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
(audité)

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	384 279 \$	82 540 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	102 999	109 898
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 142)	(10 676)
	477 136	181 762
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Comptes clients et autres créances	(190 324)	151 638
Taxes à la consommation à recevoir	61 007	(16 053)
Frais payés d'avance	(3 483)	(6 014)
Frais de développement	(3 484 892)	(2 159 059)
Fournisseurs et charges à payer	298 794	94 318
Produits reportés	(2 932)	28 662
Apports reportés	460 437	481 566
	(2 861 393)	(1 424 942)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 384 257)	(1 243 180)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(463 587)	(92 778)
Acquisition des immobilisations corporelles	(70 942)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(534 529)	(92 778)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme contractés au cours de l'exercice	2 556 529	2 348 755
Versements sur dette à long terme	(109 443)	(672 424)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 447 086	1 676 331
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(471 700)	340 373
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	546 754	206 381
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	75 054 \$	546 754 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et du compte Avantage entreprise.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

LE MÛRIER a été constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 7 mai 1985 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'Impôt sur le revenu et il est conséquemment exempté des impôts. L'organisme a pour but d'organiser et de faire fonctionner un système de gestion pour répondre aux besoins de personnes dans le domaine de la santé mentale à l'aide d'une programmation individualisée visant la prévention, l'adaptation et la réhabilitation de ces personnes, facilitant ainsi leur intégration sociale de façon cohérente.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des intérêts à recevoir, des subventions à recevoir et des dépôts à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des frais courus, des salaires et vacances à payer, des retenues sur comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles qui sont amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

L'organisme comptabilise tous ses autres revenus selon la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiment	Dégressif	5 %
Mobilier et agencement	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actif à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et du compte Avantage entreprise.

Apports reçus à titre gratuit

Les états financiers ne tiennent pas compte des apports reçus à titre gratuit relativement à la valeur du temps et des services rendus par les bénévoles.

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à prestation définis, soit le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF). Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (R-15.1.r.2) et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. Les cotisations de l'organisme sont équivalentes à celles versées par les employés. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 3 % des salaires cotisables pour une charge de retraite de 49 538 \$ (2023 : 44 072 \$).

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

3. TRANSFERT DE L'ACTIF D'UN AUTRE ORGANISME

En date du 8 juillet 2020, le conseil d'administration de l'organisme et celui "Accès Plein Air" ont adopté une résolution afin de transférer la totalité des biens à l'organisme. L'organisme s'engage à créer un fonds dédié aux activités plein air pour les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, et ce pour une période de 10 ans.

4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
Comptes à recevoir	195 960 \$	19 687 \$
Intérêts à recevoir	43 665	33 515
Subventions à recevoir	10 000	11 319
Déduction à la source à recevoir	8 421	3 202
	258 047 \$	67 723 \$

5. PLACEMENTS, AU COÛT

	2024	2023
Dépôts à terme, portant intérêts à des taux variant entre 4.25 % et 5,15 % et encaissables entre janvier et novembre 2033	2 046 531 \$	1 582 944 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain	681 116 \$	-	681 116 \$	681 116 \$
Bâtiment	4 873 802	2 669 857	2 203 945	2 228 520
Mobilier et agencement	700 000	670 071	29 929	37 411
	6 254 918 \$	3 339 928 \$	2 914 990 \$	2 947 047 \$

L'agrandissement d'une bâtisse ayant une valeur nette comptable de 178 898 \$ (2023 : 107 956 \$) n'a pas été amorti parce qu'il est en cours de construction.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

7. AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une facilité de crédit sous forme de cartes de crédit d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêts au taux de 19.99 % et sans date de renouvellement. Au 31 mars 2024, la facilité de crédit est inutilisée.

La facilité de crédit ne comporte aucune garantie.

8. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Comptes fournisseurs	56 417 \$	77 635 \$
Frais courus	10 431	11 661
Salaires et vacances à payer	212 458	186 477
Retenues sur comptes fournisseurs	476 313	181 052
	755 619 \$	456 825 \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivants :

	Solde au début	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde à la fin
PSOC - Subventions spéciales				
Covid-19	76 817 \$	-	-	76 817 \$
Fondation du Grand Montréal	15 000	-	15 000	-
Institut universitaire en santé mentale de Montréal - Maison des Papillons	479 161	-	-	479 161
Institut universitaire en santé mentale de Montréal	10 167	-	10 167	-
Subventions Projet - Maison des Papillons	371 563	482 251	-	853 814
Revenus Maison des Papillons	-	3 353	-	3 353
	952 708 \$	485 604 \$	25 167 \$	1 413 145 \$

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

10. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Hypothèque immobilière sur un terrain et un bâtiment d'une valeur nette comptable de 331 820 \$, au taux de 3.50 %, remboursable par versements mensuels de 7 206 \$ en capital et intérêts, renouvelable en août 2025	278 069 \$	353 351 \$
Hypothèque immobilière sur un terrain et un bâtiment d'une valeur nette comptable de 440 398 \$, au taux de 3.55 %, remboursable par versements mensuels de 2 676 \$ en capital et intérêts, renouvelable en mars 2026	269 938	292 012
Prêt autorisé pour un montant total de 6 178 645 \$, aux taux préférentiel de 6.70 % majoré de 0.50 %, moratoire de capital et intérêts le temps de la construction de l'immeuble "Maison des Papillons", dont les déboursés progressifs s'élèvent à 4 702 829 \$	4 702 829	2 146 300
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de 550 000 \$ sur un terrain et un bâtiment d'une valeur nette comptable de 1 352 037 \$, au taux de 7.02 %, remboursable par versements mensuels de 4 271 \$ en capital et intérêts, renouvelable en novembre 2026 (1)	533 486	545 573
	5 784 322	3 337 236
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	115 350	110 925
	5 668 972 \$	3 226 311 \$

Les versements en capital estimatifs sur la dette à long terme à effectuer au cours des 5 prochains exercices sont les suivants :

2025	2026	2027	2028	2029
115 350 \$	119 990 \$	124 826 \$	78 952 \$	45 458 \$

(1) Parmi ses conditions d'emprunt, l'organisme doit respecter un ratio de couverture de la dette de 1.15. En date du 31 mars 2024, le ratio était respecté.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition et l'agrandissement d'une bâtisse. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024		2023
Solde au début de l'exercice	202 836 \$		213 512 \$
Montants amortis dans les résultats	(10 142)		(10 676)
Solde à la fin de l'exercice	192 694 \$		202 836 \$

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire de plusieurs locaux (bureaux, logements, chambres et studios) en vertu de différents baux. Bien que les baux soient échus, les loyers sont maintenus par ententes verbales.

13. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, un montant de 109 442 \$ (2023 : 122 424 \$) a été transféré du fonds non affecté au fonds d'immobilisations corporelles pour payer le capital des dettes à long terme.

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté des montants à des fins de projets spéciaux, de rénovations pour les immobilisations corporelles. Le solde de ces affectations, au 31 mars 2024, s'élève à 515 221 \$ (2023 : 515 221 \$).

L'organisme le MÛRIER INC. ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, ses frais courus, ses salaires et vacances à payer, ses retenues sur comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

L'organisme considère qu'il dispose de liquidités et de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes à recevoir, aux intérêts à recevoir, aux subventions à recevoir et aux dépôts à terme.

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Une bonne proportion de ces comptes a été reçue dans les semaines suivant la fin d'exercice. L'organisme surveille de façon continue les montants à recevoir et n'a pas jugé bon de prendre une provision pour créances douteuses.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variable assujettissent l'organisme à des risques de flux de trésorerie futurs connexes.

L'organisme est exposé au risque de flux de trésorerie en ce qui concerne le compte Avantage entreprise ainsi que la dette à long terme à taux variable et un risque de juste valeur concernant ses dépôts à terme, ses avances bancaires et sa dette à long terme qui portent intérêt à taux fixe.

LE MÛRIER INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024
(audité)

15. ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

Le 26 janvier 2022, l'organisme a signé un emprunt de 6 178 645 \$ auprès d'une institution financière avec l'aval de la Ville de Montréal pour fins de rénovation et d'agrandissement de la "Maison des Papillons". L'immeuble a été livré en décembre 2023, mais la date d'ajustement des intérêts est le 1er avril 2024. Ce projet se réalise dans le cadre d'un programme de subvention en habitation sociale avec la Ville de Montréal.

LE MÛRIER INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024
 (audité)

2024 **2023**

Annexe 1 - REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS ACCÈS PLEIN AIR

REVENUS

Don de la Fondation Mirella & Lino Saputo	25 000	\$	-	\$
---	---------------	-----------	----------	-----------

DÉPENSES

Dons aux organismes	65 000		40 000	
Frais de gestion	5 000		55 000	
Honoraires professionnels	-		756	
Frais bancaires	-		57	

	70 000		95 813	
--	---------------	--	--------	--

	(45 000)	\$	(95 813)	\$
--	-----------------	-----------	-----------------	-----------